

DECRET N° 75/283 du 11/6/75

PORTANT INSCRIPTION ET NOMINATION D'UN OFFICIER D'ACTEVE AU TITRE DE L'ANNEE 1975.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE LA
DEFENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE.-

- VU - LA CONSTITUTION ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 74/354 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 74/356 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

DECRETE :

ARTICLE 1°.- EST INSCRIT AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 1975 ET NOMMÉ À TITRE DÉFINITIF POUR COMPTER DU 1ER MAI 1975 :

AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT :

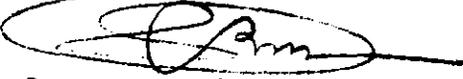
L'ADJUDANT-CHEF M E L E N G U I J E A N

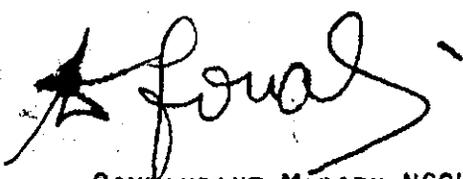
ARTICLE 2.- LE MINISTRE, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ETAT, CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ET LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET SONT CHARGÉS CHAQUE EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 11 Juin 1975

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE FINANCES


SATURNIN OKABE.


COMMANDANT MARIEN NGOUABI .-

LE MINISTRE, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ETAT,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA
SÉCURITÉ.


COLONEL YHOMBY-OPANGO

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL

N° 01672

Arrivés n° /SG-CE
14 JUIN 1975
du